

**DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

COMMUNE DE SOUVIGNY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Le treize avril deux mil vingt-deux, vingt-heures, le conseil municipal de la Commune de SOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente route de Moulins en session ordinaire et au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Michel BARBARIN, Maire.

Etaient présents :

BARBARIN Michel, VAGNE Michèle, PETIT Jean-Paul, BIDAUT Nathalie, LACARIN Daniel, GUILLAUMIN Clément, DESPHELIPON Jocelyne, RONDEPIERRE Vincent, MERITET Nelly, BONNEAU Hugues, VERNAUDON Céline, CHERION Eric, DEPOORTER Véronique, ALBUCHER Jean-Claude, LABONNE Erika, POMMIER Nelly.

Etaient absents et excusés :

LAUCHARD Dominique a donné pouvoir à BARBARIN Michel
FERNANDES LERO Armanda a donné pouvoir à DESPHELIPON Jocelyne
MAREMBERT Jean-Claude a donné pouvoir à POMMIER Nelly

Conformément aux dispositions de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Clément GUILLAUMIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 7 mars 2022 à l'unanimité des membres présents

Lecture des décisions du maire :

Décision n°2022/003 – portant réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-020 en date du 28 mai 2020 lui accordant délégation dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé à 500 000 euros par année civile.

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

DECIDE

ARTICLE 1ER : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

ARTICLE 2 : la présente décision sera transmise :

- Madame la Préfète de l'Allier
- Madame la Trésorière

Fait à SOUVIGNY, le 05 avril 2022

Ordre du jour :

Finances et personnel communal : M. Jean-Paul PETIT

DCM 2022.021 : Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2022,

DCM 2022.022 : Vote du budget primitif – budget musée municipal – exercice 2022,

DCM 2022.023 : Vote du budget primitif – budget communal – exercice 2022,

DCM 2022.024 : Vote des taux des taxes locales,

DCM 2022.025: ~~Autorisation de programme 1/2022-~~ **Retirée**

DCM 2022.026 : ~~Rythmes scolaires – semaine de 4 jours –~~ **Retirée**

- Communications et questions diverses.

Ordre adopté à l'unanimité.

Délibération n°2022.021 : Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2022- Monsieur PETIT Jean-Paul

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations qui ont formulé une demande pour l'exercice 2022. Après exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations les montants inscrits dans le tableau ci-dessous.

N	ASSOCIATIONS	Subventions 2022 en €	Subventions exceptionnelles en €	Subvention aides au commerce en €
1	2A2B	1 000	1 000	
2	ACPG CATM	200		
3	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400		
4	AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500		
5	AMICALE LAIQUE	500		
6	AMIS DE ST JACQUES		500	
7	ASS. DIOCESAINE		1 000	
8	ASS. ST-MARC	3 500		
9	COMITE DES FETES	2 000		
10	COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	700		
11	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	160		
12	FCS	4 000	2 000	
13	GOUJON DE LA QUEUE	350		
14	LES AMIS DE L'ORGUE	1 200		
15	LES CHANTS D'AILLEURS	300		
16	MUSIQUE DE SOUVIGNY	2 800		
17	ASS. SOUVIGNY GRAND SITE	4 800		
18	SOUVIGYM	1 200		
19	TENNIS CLUB	500		
20	ZZ FOURNISSEURS			2 000
21	PROVISION		3 000	
	TOTAL	24 110	7 500	2 000
	TOTAUX : 33 610.00 €			

Vu les demandes de subventions formulées par diverses associations locales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 avril 2022,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré /

- **Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessus,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2022.**

Conseillers en exercice	19
Votants	19
Abstentions	0
Suffrages exprimés	19
POUR	19
CONTRE	0

**Délibération n° 2022.022: -Approbation du budget primitif 2022 – Budget Annexe Musée –
Monsieur Jean-Paul PETIT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 budget annexe musée arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 9 avril 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 232 200.75 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	232 200.75 €	232 200.75 €
TOTAL	232 200.75 €	232 200.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif budget annexe musée 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 budget annexe musée arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	232 200.75 €	232 200.75 €
TOTAL	232 200.75 €	232 200.75 €

Conseillers en exercice	19
Votants	19
Abstentions	4
Suffrages exprimés	15
POUR	15
CONTRE	0

**Délibération n°2022-023 : Approbation du budget primitif communal -année 2022– Monsieur
Jean-Paul PETIT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 09 avril 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 058 891.36 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 187 651.47 €

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 058 891.36 €	2 058 891.36 €
Section d'investissement	2 187 651.47 €	2 187 651.47 €
TOTAL	4 246 542.83 €	4 246 542.83 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 058 891.36 €	2 058 891.36 €
Section d'investissement	2 187 651.47 €	2 187 651.47 €
TOTAL	4 246 542.83 €	4 246 542.83 €

Conseillers en exercice	19
Votants	19
Abstentions	4
Suffrages exprimés	15
POUR	15
CONTRE	0

Délibération n°2022-024 : Délibération votant les taux des taxes locales – Monsieur Jean-Paul PETIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu l'état 1259 portant notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022.

Monsieur Jean-Paul PETIT Adjoint chargé des finances et du personnel communal, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2021 à :

TFPB : 43,54 %

TBPNB : 56,41 %

Pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

TFPB : 43,54 % soit un produit pour 2022 de 800 265 euros

TBPNB: 56.41 % soit un produit pour 2022 de 123 369 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2022

Conseillers en exercice	19
Votants	19
Abstentions	0
Suffrages exprimés	19
POUR	19
CONTRE	0

~~DCM 2022.025: Autorisation de programme 1/2022 - Retirée~~

DCM 2022.026 : Rythmes scolaires — semaine de 4 jours – Retirée

Communications et questions diverses.

ELECTRICITE : notre contrat d'électricité doit repasser en offre de secours EDF ce qui va engendrer une hausse conséquente du montant de nos factures en attendant le nouveau marché.

TENNIS DE TABLE :

C'est avec une grande fierté que nous avons appris que le jeune Arthur MAYET, licencié Tennis de Table à l'Amicale Laïque, a obtenu le titre de champion départemental en fédération française de tennis. Il est maintenant sélectionné pour les championnats régionaux tennis de table FFTT les 16 et 17 avril à Annecy. Nous présentons nos félicitations à ce jeune souvignyssois.

CROSS NATIONAL SAPEURS-POMPIERS :

La 61^e édition du cross national des sapeurs-pompiers de France s'est déroulée le samedi 26 mars 2022 sur le site du "Parc Équestre Fédéral" à Lamotte-Beuvron 41 - trois sapeurs-pompiers de notre commune ont participé à cet évènement. Bravo à eux.

DECES :

- Vous avez tous appris le décès de Monsieur Roger LAFLEURIEL, ancien conseiller municipal et président de la Musique de Souvigny pendant de nombreuses années, père de Joël également ancien conseiller municipal et beau-père de Christiane, employée communale à la retraite. Une gerbe de fleurs a été offerte par la commune. Nous présentons à nouveau nos sincères condoléances à la famille.
- A la suite du décès de Monsieur LABORIE, la commune avait adressé une carte de condoléances. Nous recevons ce jour une carte de remerciements de l'Office de Tourisme de Moulins

ELECTIONS :

Je tiens remercier tous les assesseurs et les scrutateurs présents dimanche 10 avril 2022 lors du 1^{er} tour des élections présidentielles.

MATINEE ECOCITOYENNE :

Michèle VAGNE donne rendez-vous à tous les volontaires le 16 avril prochain pour une matinée écocitoyenne à partir de 09 Heures devant Saint-Marc pour désherber manuellement de la rue de la Couronne jusqu'à la Place de la Mairie

CARREFOUR ROUTE DE LA FOLIE :

M. LACARIN, Mme BIDAUT, Mme DESPHELIPON et M. BLAUWART ont rencontré le 12 avril dernier les services de l'ATDA concernant la sécurisation du carrefour route de la Folie. Une étude est en cours.

CRECHE :

Mme BIDAUT informe l'assemblée que le dossier concernant la crèche (partie CAF) est en cours d'élaboration.

SALON DES PLANTES et FETE PATRONALE

Rendez-vous les 23 et 24 avril au 14^{ème} salon des plantes.

CONSEIL MUNICIPAL :

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le mardi 28 juin prochain et non le 4 juillet comme annoncé précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 25.